

2020 DFPE 104 Subventions (6 179 470 euros), avenants n° 1, n° 4 et conventions avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris du 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des 22 conventions d'objectifs signées avec l'association ABC Puériculture relatives au fonctionnement de 22 de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 1^{er} au 4 octobre 2019, vous avez approuvé les termes de trois des conventions d'objectifs signées avec l'association ABC Puériculture relatives au fonctionnement de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

La capacité d'accueil total de ces 25 établissements est de 1016 places.

Ces conventions d'une durée de 3 ans venant à échéance le 31 décembre 2019 elles ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par avenants n°1 et n° 3. Les conventions insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2020, il est proposé de signer des avenants n° 1 et n° 4 à ces conventions et une convention qui fixent :

- Les subventions municipales pour l'année 2020,
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Au vu des budgets présentés pour 2020 et annexés aux avenants et à la convention, il est proposé de fixer une subvention globale de 6 179 470 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de l'établissement 8 rue de Montmorency 3e de 153 535 euros.
- la subvention de l'établissement 7 bis rue de la Bienfaisance 8e de 125 335 euros.
- la subvention de l'établissement 159 bis quai de Valmy 10e de 290 496 euros.
- la subvention de l'établissement 13 impasse Cesselin 11e de 173 838 euros.
- la subvention de l'établissement 13 rue des Bluets 11e de 237 522 euros.
- la subvention de l'établissement 38 rue Sedaine 11e de 500 351 euros.
- la subvention de l'établissement 180 avenue Daumesnil 12e de 274 629 euros.
- la subvention de l'établissement 9 rue Fernand Foureau 12e 271 677 euros.
- la subvention de l'établissement 2-4 place Edouard Renard et 162 rue de Picpus 12e de 556 178 euros.
- la subvention de l'établissement 12 rue de Citeaux 12e de 282 895 euros.
- la subvention de l'établissement 107 rue Régnault 13e de 210 189 euros.
- la subvention de l'établissement 2 rue Edmond Flamand 13e de 196 553 euros.
- la subvention de l'établissement 21 bis / 23 rue Jonquoy 14e de 501 548 euros.
- la subvention de l'établissement 13 bis rue d'Alleray 15e de 471 975 euros.
- la subvention de l'établissement 7 place Violet 15e de 177 416 euros.
- la subvention de l'établissement 1 rue Charles Tellier 16e de 142 323 euros.
- la subvention de l'établissement 7-9 rue La Fontaine 16e de 123 442 euros.
- la subvention de l'établissement 73 boulevard Flandrin 16e de 126 415 euros.
- la subvention de l'établissement 36 avenue des Ternes 17e de 69 538 euros.
- la subvention de l'établissement 14 cité Falaise 18e de 217 134 euros.
- la subvention de l'établissement 5 impasse du Gué 18e de 263 289 euros.
- la subvention de l'établissement 16 rue Riquet 19e de 190 252 euros.
- la subvention de l'établissement 3 rue Joseph Kosma 19e de 263 446 euros.
- la subvention de l'établissement 23 rue Ramponeau 20e de 195 328 euros.
- la subvention de l'établissement 8 bis rue Bretonneau 20e de 164 166 € euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association ABC Puériculture les avenants n° 4 et la convention, ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 6 179 470 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

